

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 22/12/2020

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Michel PECOUT, Président.

CONSEIL SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2020

2020.048 – ACCUEIL D'UN (E) ETUDIANT (E) STAGIAIRE " APPUI A LA CONCERTATION PCAET"

Nombre d'élus en exercice : 24			Date de la convocation
<u>Présents</u>	<u>Suppléants</u>	<u>Absents</u>	8 décembre 2020
18	0	6	

Nombre d'élus en exercice : 24 sièges
<u>Suffrages :</u> 18 présents Absents : 6 Procurations : 1 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
Convocation du 08/12/2020

Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL, Madame Laurie PONS ;

CCVBA : Monsieur Bernard WIBAUX, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Madame Pascale LICARI ;

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Yves PICARDA Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Max GILLES ;

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABET, Monsieur Roland CHASSAIN,

TPA : Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI

Procurations : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE à Monsieur Christophe DAUDET

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



CONSEIL SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2020

**2020.048 – ACCUEIL D'UN (E) ETUDIANT (E) STAGIAIRE " APPUI A LA CONCERTATION
PCAET"**

Nombre d'élus en exercice : 24			Date de la convocation
Présents 18	Suppléants 0	Absents 6	8 décembre 2020

<p>Nombre d'élus en exercice : 24 sièges Suffrages : 18 présents Absents : 6 Procurations : 1 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Convocation du 08/12/2020</p>	<p>Présents</p> <p><u>ACCM</u> : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL, Madame Laurie PONS ;</p> <p><u>CCVBA</u> : Monsieur Bernard WIBAUX, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Madame Pascale LICARI ;</p> <p><u>TPA</u> : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Yves PICARDA Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Max GILLES ;</p>
--	--

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABET, Monsieur Roland CHASSAIN,

TPA : Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI

Procurations : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE à Monsieur Christophe DAUDET

.....

Rapporteur : Madame Marie-Rose LEXCELLENT

Vu, la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), créant un type d'établissement public, le Pôle d'équilibre territorial et rural,

Vu la délibération du Conseil syndical du Pays d'Arles n° 2016.022 portant adoption du Plan Climat du Pays d'Arles ;

Vu, l'article R229-55 du code de l'environnement établissant les conditions de mise à jour du Plan Climat Air énergie territorial,

Contexte

La loi prévoit la mise à jour du Plan Climat Air Energie Territorial tous les six ans.

Dans cette perspective, le PCAET du Pays d'Arles va engager courant 2021 la réalisation de diagnostics et l'élaboration d'une nouvelle stratégie, déclinée en plan d'action.

Un plan de concertation sera défini et adopté par délibération avant le lancement de cette démarche de révision.

La concertation pour la mise à jour du Plan Climat Air Energie Territorial visera à :

- Informer et sensibiliser le grand public et les acteurs du territoire des problématiques climat-air-énergie ;
- Ouvrir un espace d'échange à l'échelle du territoire en recueillant les retours d'expérience de l'ensemble des acteurs pour enrichir les éléments préparant les décisions ;
- Faire participer le public à l'élaboration du document, au moment où sont discutées les grandes orientations et où les choix sont encore ouverts ;
- S'assurer d'une bonne appropriation par tous des enjeux et développer le consensus autour des actions pour faciliter leur mise en œuvre ;
- Faire adhérer au projet pour mobiliser les acteurs et les citoyens dans le développement d'actions concourant à l'atteinte des objectifs stratégiques du territoire.

Pour la mise en œuvre de cette concertation, le PETR du Pays d'Arles souhaite renforcer son équipe par le recrutement d'un(e) stagiaire de niveau Master 2, pour une durée de 4 à 6 mois.

En appui de la chargée de mission attractivité et participation citoyenne, et en relation constante avec le chef de projet PCAET et le chargé de mission Transition écologique et énergétique, le (la) stagiaire se verra confier les missions suivantes :

Animation de la concertation :

- appui à l'organisation et à l'animation des dispositifs participatifs prévus par le plan de concertation (rédaction de trames d'animation, production de supports...),
- appui à la réalisation de documents cadres de la concertation (chartes, procédures de contribution...),
- recueil des contributions et rédaction des synthèses pour capitaliser les résultats de la concertation.

Communication:

- rédaction d'articles, supports, documents et présentations, pour la communication de la concertation et de ses productions,
- appui à la rédaction des publications via les différents outils de communication du PETR (lettre d'information, réseaux sociaux, sites Internet...)

Considérant l'exposé des besoins et des missions réalisées par le(la) stagiaire,

Je vous propose, chers collègues, de bien vouloir :

- 1 – ACCUEILLIR**, un(e) étudiant(e) stagiaire, sur une période de 4 à 6 mois, à compter de début mars 2021 ;

2 – APPROUVER les termes de la convention qui interviendra entre l'établissement universitaire et le PETR du Pays d'Arles ;

3 – ACCORDER au stagiaire une gratification forfaitaire en vigueur pour contribuer aux frais occasionnés par ses travaux de recherche et le remboursement des frais de déplacements occasionnés par le stage ;

4 – PRÉCISER que les crédits nécessaires seront portés au budget 2021 du PETR du Pays d'Arles ;

5 – AUTORISER, Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du PETR ladite convention.

LA DELIBERATION MISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

2 – APPROUVER les termes de la convention qui interviendra entre l'établissement universitaire et le PÉTR du Pays d'Arles ;

3 – ACCORDER au stagiaire une gratification forfaitaire en vigueur pour contribuer aux frais occasionnés par ses travaux de recherche et le remboursement des frais de déplacements occasionnés par le stage ;

4 – PRÉCISER que les crédits nécessaires seront portés au budget 2021 du PÉTR du Pays d'Arles ;

5 – AUTORISER, Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du PÉTR ladite convention.

LA DÉLIBÉRATION MISE AU VOTE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'Le Président'.